

souffrance et d'amour qui se dégage de tout cela, les prières pour la paix du monde et pour la consolation de nos familles tant éprouvées par la guerre, bien des larmes coulent des yeux des quatre milles pèlerins qui sont là. Pour les sécher, pieusement, on va baiser la relique de la vraie croix que fait vénérer M. le curé Tranchemontagne.

A trois heures et demie nous étions de retour au séminaire, notre pèlerinage était fini, la fête du calvaire était passée. En vérité, ce bon M. Piequet et ses confrères de Saint-Sulpice, qui ont installé ce chemin de croix original, en bâtissant leurs sept chapelles de pierre, il y a cent-quarante ans, dans la montagne d'Oka, ont été richement et heureusement inspirés. Car, cela fait du bien à l'âme, beaucoup de bien, de monter au calvaire d'Oka, en pèlerin, le 14 septembre, par un beau temps...

E.-J. A.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

RECONSECRATION D'AUTEL

Lorsque le couvercle d'une pierre d'autel a été brisé et remplacé, faut-il reconsacrer la pierre, si l'on est certain que les reliques, n'ayant pas été échangées, sont authentiques ? S'il faut reconsacrer cette pierre, faut-il la joindre aux nouvelles pierres à consacrer, ce qui n'a lieu qu'une fois l'an, et peut-on pas faire usage d'une formule abrégée ?

I — La consécration d'un autel ou d'une pierre d'autel se perd non seulement lorsque la pierre est brisée, ou que les reliques en ont été enlevées, mais aussi dès que le couvercle est seulement soulevé, quand même ce ne serait que pour le cimenter de nouveau. Dans ce cas, il faut reconsacrer la pierre ou l'autel. Plusieurs décrets de la Congrégation des Rites proclament cette obligation. L'*Ami du clergé* a souvent été consulté sur ce point important et a constamment donné la même réponse, basée sur ces décisions.

II — Mais on n'est pas tenu à la longue cérémonie de la